

MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2018

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LA SITUATION INTERMEDIAIRE ARRETEE AU 31 MARS 2018

En application des dispositions des articles 7 et 8 du code des organismes de placements collectifs promulgués par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers de la Société **Millenium Obligataire SICAV** au 31 mars 2018, qui font apparaître un actif net de **6.104.150** dinars pour un capital de **5.873.516** dinars et une valeur liquidative égale à **104,464** dinars par action. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de votre conseil d'administration. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit. Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ci-joints ne donnent pas une image fidèle conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Toutefois, nous vous informons que :

- Les actifs de **Millenium Obligataire SICAV**, s'élevant au 31 mars 2018 à **6.133.189** dinars, sont composés à concurrence d'un montant de **5.055.325** dinars, soit 82,43 % de valeurs mobilières et de **1.077.844** dinars soit 17,57 % de liquidités et de quasi-liquidités. Ces proportions ne sont pas conformes aux dispositions de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 qui prévoit des taux respectivement égaux à 80% et 20%.

- Les emplois au titre de la société « ATL » représentent 11,87 % de l'actif de Millenium Obligataire SICAV, dépassant, ainsi, le seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placements collectifs.

- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Tunis, le 16 avril 2018

Le Commissaire aux Comptes
TUNISIE AUDIT & CONSEIL
Lamjed BEN MBAREK

BILAN TRIMESTRIEL ARRETE AU 31 MARS 2018
(Unité : en dinars)

<u>ACTIF</u>	Note	AU 31/03/2018	AU 31/03/2017	AU 31/12/2017
AC 1 - Portefeuille-titres	4.1.1	5 055 325	7 549 765	5 241 939
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		300 822	231 363	300 274
b - Obligations et valeurs assimilées		4 754 503	7 318 402	4 941 665
c - Autres valeurs		-	-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	4.1.2	1 077 844	453 180	1 139 999
a - Placements monétaires		403 392	-	301 208
b - Disponibilités		674 452	453 180	838 791
AC 3 - Créances d'exploitation	4.1.3	-	-	90
a - Dividendes et intérêts à recevoir		-	-	90
b - titres de créance échus		-	-	-
AC 4 - Autres actifs	4.1.4	20	20	20
a - Débiteurs divers		20	20	20
b - Immobilisations nettes		-	-	-
TOTAL ACTIF		6 133 189	8 002 965	6 382 048
<u>PASSIF</u>				
PA 1 - Dettes sur opérations de pensions livrées	4.1.5	-	897 259	-
PA 2 - Opérateurs créditeurs	4.1.6	10 896	5 495	9 839
PA 3 - Autres créditeurs divers	4.1.7	18 143	13 155	13 119
TOTAL PASSIF		29 039	915 909	22 958
<u>ACTIF NET</u>				
CP 1 – Capital	4.1.8	5 873 516	6 761 648	6 171 739
CP 2 - Sommes distribuables		230 634	325 408	187 351
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		178 283	257 769	41
b - Sommes distribuables de la période		52 351	67 639	187 310
ACTIF NET		6 104 150	7 087 056	6 359 090
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		6 133 189	8 002 965	6 382 048

ETAT DE RESULTAT TRIMESTRIEL ARRETE AU 31 MARS 2018
(Unité : en dinars)

		Période du 01/01/2018 Au 31/03/2018	Période du 01/01/2017 Au 31/03/2017	Période du 01/01/2017 Au 31/12/2017
	Note			
PR 1 - Revenus du portefeuille-titres	4.2.1	57 697	110 536	318 993
a - Dividende		-	-	3 403
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		57 697	110 536	315 590
c - Revenus des autres valeurs		-	-	-
PR 2 - Revenus des placements monétaires	4.2.2	13 330	9 046	12 673
a - Revenus des bons de trésor		-	-	-
b - Revenus des billets de trésorerie		-	-	-
b - Revenus des certificats de dépôt		-	5 406	5 406
c - Intérêts sur comptes courants		358	-	693
d - Revenus des comptes de dépôt		-	-	-
e - Revenu des autres placements monétaires		12 972	3 640	6 574
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		71 027	119 582	331 666
CH 1 - Intérêts des mises en pension	4.2.3	-	(10 398)	(23 758)
CH 2 - Charges de gestion des placements	4.2.4	(10 897)	(5 495)	(36 772)
REVENU NET DES PLACEMENTS		60 130	103 689	271 136
CH 3 Autres charges	4.2.5	(6 868)	(11 605)	(62 632)
RESULTAT D'EXPLOITATION		53 262	92 084	208 504
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		(911)	(24 445)	(21 194)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		52 351	67 639	187 310
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		911	24 445	21 194
RESULTAT NON DISTRIBUABLE		513	(14 921)	(25 060)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		(1 403)	(2 685)	2 584
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		1 916	(11 186)	(26 594)
Frais de négociation de titres		-	(1 050)	(1 050)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		53 775	77 163	183 444

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET TRIMESTRIEL ARRETE AU 31 MARS 2018
(Unité : en dinars)

	Période du 01/01/2018 Au 31/03/2018	Période du 01/01/2017 Au 31/03/2017	Période du 01/01/2017 Au 31/12/2017
AN 1 - <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	53 775	77 163	183 444
a - Résultat d'exploitation	53 262	92 084	208 504
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles/titres	(1 403)	(2 685)	2 584
c - Plus (ou moins) values réalisées/cession de titres	1 916	(11 186)	(26 594)
d - Frais de négociation de titres	-	(1 050)	(1 050)
AN 2 - <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-	-	(239 540)
AN 3 - <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	(308 715)	(3 431 261)	(4 025 968)
a - Souscriptions	618 006	1 158 248	3 369 493
- Capital	593 500	1 103 300	3 247 000
- Régularisation des sommes non distribuables	3 044	8 398	19 510
- Régularisation des sommes distribuables	21 462	46 550	102 983
b - Rachats	(926 721)	(4 589 509)	(7 395 461)
- Capital	(890 700)	(4 362 600)	(7 082 600)
- Régularisation des sommes non distribuables	(4 580)	(30 832)	(45 414)
- Régularisation des sommes distribuables	(31 441)	(196 077)	(267 447)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(254 940)	(3 354 098)	(4 082 064)
AN 4 - <u>ACTIF NET</u>			
a - en début de période	6 359 090	10 441 154	10 441 154
b - en fin de période	6 104 150	7 087 056	6 359 090
AN 5 - <u>NOMBRE D'ACTIONS</u>			
a - en début de période	61 405	99 761	99 761
b - en fin de période	58 433	67 168	61 405
VALEUR LIQUIDATIVE	104,464	105,512	103,560
AN 6 - <u>TAUX DE RENDEMENT</u>	0,87%	0,81%	2,61%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. PRESENTATION DE MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV

Millenium Obligataire SICAV est une société d'investissement à capital variable, régie par la loi n° 88-92 du 2 aout 1988 telle que modifiée par la loi n° 92-113 du 23 novembre 1992, la loi n° 95-87 du 30 octobre 1995 et la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a été créée le 22 juin 2001, et a reçu l'agrément du ministère des finances le 13 juin 2000, et le visa du prospectus d'émission par le C.M.F le 26 octobre 2001, sous le n° 01.425.

2. REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers intermédiaires relatifs à la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Mars 2018 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999. Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la société Millenium Obligataire SICAV et les normes comptables tunisiennes n'est à signaler.

3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat, les frais encourus à l'occasion d'achat sont imputés en capital. Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésor et en titres de FCC (fonds commun de créances) et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titre d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2. Évaluation des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres),
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société Millenium Obligataire SICAV ne possède pas un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

3.3. Évaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4. Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires comprennent les bons de Trésor, les certificats de dépôts et les billets de trésorerie. Ces valeurs sont évaluées en date d'arrêté à leur prix d'acquisition (Valeur nominale- intérêts précomptés non échus).

3.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6. Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

4- NOTES EXPLICATIVES DES DIFFERENTES RUBRIQUES FIGURANT DANS LE CORPS DES ETATS FINANCIERS :

4.1. Notes explicatives du bilan

4.1.1. Portefeuille titres

Le portefeuille-titres est arrêté à 5.055.325 dinars au 31 mars 2018, détaillé comme suit :

DESIGNATION	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2018	% actif
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES				
OBLIGATIONS DE STES ADMISES A LA COTE				
BTK 2012-1 B	2 000	57 150	58 231	0,95%
BTK 2012-1 B	500	14 288	14 558	0,24%
BTK 2012-1 B	8 000	228 600	232 924	3,80%
EO ATL 2013-1	10 000	600 000	630 762	10,28%
EO ATL 2014-1	2 800	56 000	56 134	0,92%
EO BTE 2009	100	2 000	2 046	0,03%
EO BTE 2009	4 900	97 020	99 519	1,62%
EO BTE 2009	100	2 000	2 046	0,03%
EO HL 2013/1	5 000	100 000	104 824	1,71%
EO HL 2013/1	5 000	100 000	104 824	1,71%
EO HL 2013/2	2 000	40 000	40 204	0,66%
EO UBCI 2013	2 500	150 000	156 819	2,56%
EO UBCI 2013	5 000	300 000	313 637	5,11%
ES ATL 2008	1 977	39 540	40 887	0,67%
EO ATB SUB 2017 CAT A	2 000	200 000	200 531	3,27%
TOTAL		1 986 598	2 057 946	33,55%
FCC				
FCC-BIAT CREDIMMO 2-P3.15/05/2018	300	17 597	17 722	0,29%
TOTAL		17 597	17 722	0,29%
BTA				
B0319	250	260 750	251 620	4,10%
B0319	100	104 330	100 653	1,64%
B0319	100	104 030	100 624	1,64%
B0319	290	295 887	291 321	4,75%
B0319	300	306 240	301 382	4,91%
B0319	300	306 390	301 398	4,91%
B0319	300	306 540	301 414	4,91%
B0319	300	306 690	301 429	4,91%
B0319	210	214 788	211 012	3,44%
B0319	80	78 464	79 905	1,30%
BTA-6.90% MAI22	352	380 160	379 167	6,18%
BTA-6.90% MAI22	35	37 100	37 556	0,61%
BTA-6.90% MAI22	20	20 728	21 354	0,35%
TOTAL		2 722 097	2 678 835	43,68%
TOTAL OBLIGATIONS ET V. ASSIMILEES		4 726 292	4 754 503	77,52%
TITRES OPCVM		300 008	300 822	4,90%
CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	271 500	300 008	300 822	4,90%
TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES		5 026 300	5 055 325	82,43%

4.1.2. Placements monétaires et disponibilités

Cette rubrique présente un solde de 1.077.844 dinars au 31 mars 2018, réparti comme suit :

DÉSIGNATION	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2018	% actif
PLACEMENTS MONÉTAIRES			
COMPTE A TERME	400 000	403 392	6,58%
MOUDHARBA Best Lease 90 j 19/02/2018 (7,55%)	400 000	403 392	6,58%
DISPONIBILITES	674 452	674 452	11,00%
TOTAL GÉNÉRAL	1 074 452	1 077 844	17,57%

4.1.3. Créances d'exploitation

Ce poste présente au 31 mars 2018 un solde nul contre le même montant au 31 mars 2017 et se détaille comme suit :

	31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017
Intérêts sur obligations	-	-	90
Total des autres actifs	-	-	90

4.1.4. Autres actifs

Ce poste présente au 31 mars 2018 un solde de 20 dinars contre le même montant au 31 mars 2017 et se détaille comme suit :

	31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017
AUTRES DEBITEURS RAS SUR EO	20	20	20
Total des autres actifs	20	20	20

4.1.5. Dettes sur opérations de pensions livrées

Ce poste présente au 31 mars 2018 un solde nul contre 897.259 dinars au 31 mars 2017. Le détail de ce poste se présente comme suit :

	31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017
Dettes sur pension livrée	-	895 505	-
Intérêt couru sur dette sur pension livrée	-	1 754	-
Total	-	897 259	-

4.1.6. Opérateurs créditeurs

Ce poste présente au 31 mars 2018 un solde de 10.896 dinars contre 5.495 dinars au 31 mars 2017 et se détaille comme suit :

	31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017
Dépositaire	1 816	2 737	1 797
Gestionnaire	9 080	2 758	8 042
Total des opérateurs créditeurs	10 896	5 495	9 839

4.1.7. Autres créiteurs divers

Ce poste présente au 31 mars 2018 un solde de 18.143 dinars contre 13.155 dinars au 31 mars 2017 et se détaille comme suit :

	31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017
Impôts à payer	55	873	46
Contribution conjoncturelle	-	7 879	
Commissaire aux comptes	16 407	2 377	11 547
CMF (redevance & Publication)	1 635	1 980	1 480
Retenue à la source à payer	12	12	12
Charges à payer	34	34	34
Total	18 143	13 155	13 119

4.1.8. Capital social

Les mouvements sur le capital de MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV s'analysent comme suit :

Capital au 31 décembre 2017

Montant (en nominal)	6 140 500
Nombre de titres	61 405
Nombre d'actionnaires	521

Souscriptions réalisées

Montant (en nominal)	593 500
Nombre de titres émis	5 935
Nombre d'actionnaires nouveaux	54

Rachat effectués

Montant (en nominal)	890 700
Nombre de titres rachetés	8 907
Nombre d'actionnaires sortant	42

Capital au 31 Mars 2018

Montant (en nominal)	5 843 300
Nombre de titres	58 433
Nombre d'actionnaires	533

La valeur du capital tenant compte des sommes non distribuables s'établit comme suit :

-Capital en nominal au 31 Mars 2018	5 843 300
Sommes non distribuables (*)	(1 023)
-Sommes non distribuables des exercices antérieurs	31 239

Capital au 31 Mars 2018 **5 873 516**

(*) Les sommes non distribuables se détaillent comme suit :

Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(1 403)
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	1 916
Frais de négociation de titres	-

Résultat non distribuable **513**

Régularisation des S.N.D sur souscriptions	3 044
Régularisation des S.N.D sur rachats	(4 580)

Régularisation des S.N.D **(1 536)**

Sommes non distribuables **(1 023)**

4.2. Notes explicatives de l'état de résultat :

4.2.1. Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01.2018 au 31.03.2018 à 57.697 dinars contre 110.536 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/01/2018 Au 31/03/2018	Période du 01/01/2017 Au 31/03/2017	Période du 01/01/2017 Au 31/12/2017
Intérêts sur obligations et valeur assimilées	57 697	110 536	315 590
Revenus des titres OPCVM	-	-	3 403
Total	57 697	110 536	318 993

4.2.2. Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01.2018 au 31.03.2018 à 13.330 dinars contre 9.046 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/01/2018 Au 31/03/2018	Période du 01/01/2017 Au 31/03/2017	Période du 01/01/2017 Au 31/12/2017
Revenus des certificats de dépôt	-	5 406	5 406
Intérêts sur comptes courants	358	-	693
Revenus des comptes de dépôt	-	-	-
Revenus des autres placements monétaires	12 972	3 640	6 574
Total	13 330	9 046	12 673

Les revenus des autres placements monétaires pour la période allant du 01.01.2018 jusqu'au 31.03.2018 ainsi que de la période allant du 01.01.2017 jusqu'au 31.03.2017 se présentent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2018 Au 31/03/2018	Période du 01/01/2017 Au 31/03/2017	Période du 01/01/2017 Au 31/12/2017
Revenus des comptes de placements	12 972	3 640	6 574
Revenus des autres placements monétaires	12 972	3 640	6 574

4.2.3. Intérêts des mises en pension

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01.2018 au 31.03.2018 à une valeur nulle contre 10.398 dinars pour la même période de l'exercice précédent. Le détail de ce poste se présente comme suit :

	Période du 01/01/2018 Au 31/03/2018	Période du 01/01/2017 Au 31/03/2017	Période du 01/01/2017 Au 31/12/2017
Intérêt couru sur dettes sur pension livrée	-	1 754	-
Intérêt couru et échu sur dette sur pension livrée	-	8 644	23 758
Total	-	10 398	23 758

4.2.4. Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01.2018 au 31.03.2018 à 10.897 dinars contre 5.495 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/01/2018 Au 31/03/2018	Période du 01/01/2017 Au 31/03/2017	Période du 01/01/2017 Au 31/12/2017
Rémunération du gestionnaire	9 080	2 758	28 514
Rémunération du dépositaire	1 817	2 737	8 258
Total	10 897	5 495	36 772

4.2.5. Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01.2018 au 31.03.2018 à 6.868 dinars contre 11.605 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/01/2018 Au 31/03/2018	Période du 01/01/2017 Au 31/03/2017	Période du 01/01/2017 Au 31/12/2017
Redevance CMF	1 526	2 332	6 697
Rémunération commissaire aux comptes	4 860	863	21 478
Publicité et publications	322	322	1 304
Agios, frais bancaires et autres charges	18	17	71
Impôts et taxes	142	192	858
Contribution conjoncturelle exceptionnelle	-	7 879	32 224
Total	6 868	11 605	62 632

5- Rémunération du dépositaire et du gestionnaire :

La gestion de la **Millenium Obligataire SICAV** est assurée par la Compagnie Gestion et Finance (C.G.F), moyennant une rémunération égale à 0,5%HT de l'actif net, réglée trimestriellement et à terme échu.

La banque Internationale Arabe de Tunisie (B.I.A.T) a été désignée dépositaire des titres et fonds de la **Millenium Obligataire SICAV**, moyennant une rémunération payable trimestriellement et à terme échu, arrêtée comme suit :

- De 0 à 10 millions de dinars : 0,1% HT de l'actif net avec minimum de 6 000 dinars ;
- De 10 millions à 20 millions de dinars : 0,08% HT de l'actif net ;
- Au-delà de 20 millions de dinars : 0,06% HT de l'actif net.